

" AA CONSEIL "

SAS au capital de 500 Euros
Siège social : 143 RUE FAIDHERBE
62200 BOULOGNE SUR MER

R.C.S. Boulogne Sur Mer 898 849 344
SIRET 501 898 849 344 00012

-----°----- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN VUE DE DECISIONS DU 25 AVRIL 2025

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 AVRIL 2025

Le 25 Avril 2025, à 15 heures, l'assemblée de l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- 1/Transfert du siège social de la Société
- 2/Modification corrélative des statuts de la Société
- 3/Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Adrien ACHTE, résidant au numéro 13 Rue du Gart à La Capelle les Boulogne 62360, ci-nommé l'Associé, est propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société. La Présidente est présente à cette réunion en sa qualité.

L'assemblée est co-présidée par Mélanie CANLER, la Présidente, laquelle constate que l'Associé unique possède la totalité des actions composant le capital social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique

- Le rapport de gestion
- Le titre de jouissance du nouveau siège social,
- Le texte des résolutions proposées.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, ont été adressées à l'Associé unique pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique et la Présidente, décident de transférer le siège social de la Société du 143 Rue Faidherbe à Boulogne sur mer, **au 4 Bis Rue du Gart à La Capelle les Boulogne (62360)**, et ce à compter du 25 Avril 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique et la Présidente décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 4 Bis Rue du Gart 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique et la Présidente confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

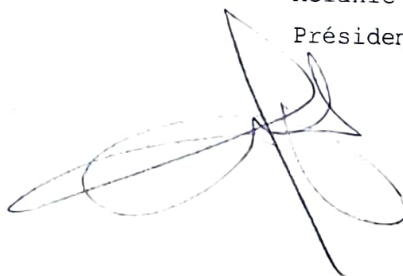
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture de l'Associé unique et de la présidente.

Adrien ACHTE,
Associé unique,

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mélanie CANLER,
Présidente,

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of smaller loops and strokes on the right.

ATTESTATION DE DOMICILIATION

En application de l'article L-123-11-1 du Code de Commerce

Je soussigné : *Mélanie CANLER et Adrien ACHTE*

Agissants en qualité de représentants de la société

- AA CONSEIL, au capital de 500€, Siren 898 849 344
- SASU
- Siège social : 4 Bis Rue du Gart, 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE

Déclarent

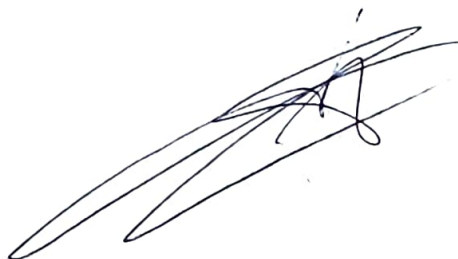
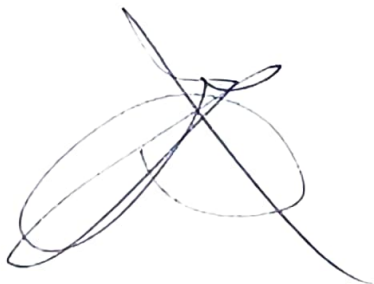
- ☐ Installer le siège social de ma société à mon domicile sans limitation de durée, aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire relative à l'occupation de mes locaux ne s'y opposant.

Fait à : LA CAPELLE LES BOULOGNE

Le : 25 Avril 2025

Mélanie CANLER ,

Adrien ACHTE



Attestation d'Hébergement

Je soussigné,

M. Adrien Achte, né le 03/01/1985 à BOULOGNE SUR MER demeurant au 4 BIS RUE DU GART 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE

atteste sur l'honneur héberger à titre gratuit :

Mme Mélanie CANLER née le 05/02/1990 à SAINT MARTIN BOULOGNE

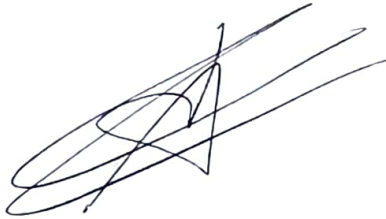
depuis le 24/04/2025

à mon domicile situé au 4 BIS RUE DU GART 62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE

Cette attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LA CAPELLE LES BOULOGNE le 24/04/2025

ADRIEN ACHTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.